Délibération n° 25830112600029-2016/06/29-D74

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE TOULON





Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 29 juin 2016

Objet de la délibération : Adhésion de la Commune du Val au SIVAAD

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 8 Juin 2016

Nombre de Conseillers Syndicaux: 86

En exercice: 86
Présents: 44
Pouvoirs: 0
Excusés: 25
Votants: 44

L'an deux mille seize, le 29 Juin à neuf heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie du Revest-les-Eaux, au sein de la Salle Sauvaire, sous la présidente de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents:

<u>Délégués Titulaires</u>		
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain - M. BASSO Charles	
CARCES	Mme DONADU Joëlle	
FAYENCE	Mme ADER Danièle	
FIGANIERES	M. CONSEL Georges	
FLASSANS	Mme li EBERT Aline	
GASSIN	Mme MARCELLINO Anne-Marie	
LA FARLEDE	Mme BRUNEAU Dominique - Mme GAMBA Mireille	
LA LONDE LES MAURES	Mme SCHATZKINE Nicole – Mme QUERO Eliane	
LA VALETTE DU VAR	Mme PLATANIA Sylvie	
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence – Mme GIORDAN Irène	
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique	
LE REVEST-LES-EAUX	Mme REGNAUD Jacqueline – M. VIZIALE Jean-Marc	
LE THORONET	Mme PELLERIN Annick	
MAZAUGUES	M. DARMUZEY Alain – M. CAYOL Francis	
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne – Mme ROLFE Jacqueline	
NANS LES PINS	Mme PADOVANI Aurore	
OLLIOULES	Mme BESSON Carine – M. RIGHI Dominique	
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre	
PUGET-VILLE	Mme YVETOT Claire	
SAINT CYR	Mme MANFREDI Christine	
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian – Mme DEMIERRE Colette	
SAINT MAXIMIN	M. BARRAU Olivier	
SAINT TROPEZ	M. GIRAUD Georges – Mme ISNARD Evelyne	
SIX-FOURS-LES-PLAGES	M. PERRIER Denis	
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle	
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine	

Délibération n° 25830112600029-2016/06/29-D74

TOURVES	M. ROUX Daniel	
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – Mme KIRSCH Carla	

Délégués Suppléants avec voix délibérative		
NANS LES PINS	Mme GASTEL Christine	
PIERREFEU	M. BIGARE Marc	
SAINT MAXIMIN	Mme LAMIA Anne-Marie	
SIX-FOURS-LES-PLAGES	M DRAVETON Yves	
SOLLIES PONT	M BIAU Joël	

Pouvoirs:

Pouvoirs	
Néant	

Excusés:

Abs	ences Excusées	
BANDOL	Mme BOURON Valérie – Mme BOURGEOIS Ginette	
BORMES	Mme PIERRE Véronique	
BRUE AURIAC	M. BESNARD Gilbert – Mme REINA Béatrice	
CARCES	Mme EINAUDI Nadine	
CAVALAIRE	M. LAURENT Jean-Luc	
FAYENCE	M. BONINO Régis	
LA CROIX VALMER	M. NONJARRET Yves – M. SIEGEL Philippe	
LA GARDE FREINET	Mme DUCONGE BORIE Nicole	
LE RAYOL CANADEL	Mme DE PONFILLY Betting VERNALDE Charles Henri	
PIERREFEU	M. LAVAL Christian – Mme CANGLE Maria	
PUGET-VILLE	Mme FROGER Geneviève - Ng. RQUX Jean-Pierre	
RAMATUELLE	Mme AMIEL Patricia	
SAINT CYR	Mme ORSHVI Christine	
SAINT ZACHARIE	M. POLLUS Alfred	
SIX-FOURS	Mme ROSTAGNO Agnès	
SOLLIES PONT	M. COIQUAULT Jean-Pierre	
TOURRETTES	Mme GAUBERTI Anne-Marie – Mme LUBRANO Christelle	
TOURVES	M. CORTESE Régis	

Le secrétariat est assuré par Amu Ammid. Pellain pau le Commune de la liveret

Objet de la délibération : Adhésion de la Commune du Val au SIVAAD

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18.
- Vu l'article 14 des Statuts du Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers.
- Vu la délibération du Conseil Municipal du Val en date du 17 Mai 2016, adoptant les statuts du Syndicat.
- Il est proposé au présent Comité Syndical de se prononcer sur l'adhésion de la Commune du Val au SIVAAD :

LE COMITÉ SYNDICAL APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ

- Ouï l'exposé de Madame la Présidente
- Décide à l'unanimité l'adhésion au sein du SIVAAD de la commune du Val en qualité de commune membre du syndicat conformément à ses statuts.
- Conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, cette délibération sera notifiée au Maire de chacune des communes membres du SIVAAD.
- Les Conseils Municipaux devront être consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification.

Pour	44	
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré, le 29 Juin 2016 au Revest-les-Eaux

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Jacqueline REGNAVD